



CYCLO CLUB ERDEVEN



REGLEMENT INTERIEUR 2022

1. FONCTIONNEMENT DU CLUB

Le club a pour vocation d'accueillir et d'offrir une structure à tous les adeptes de la bicyclette, femmes et hommes d'Erdeven et de ses environs.

Le club offre également aux personnes extérieures (licenciés ou non licenciés) la possibilité de pratiquer le cyclisme avec plaisir et en toute convivialité.

2. ACTIVITES

Les activités se déclinent en trois sections :

- **Section Balade**

Toute l'année sur les routes et chemins les lundis et vendredis. La distance varie de 25 à 40 km en fonction des conditions météorologiques.

Un accompagnateur propose un circuit à l'ensemble des personnes présentes.

- **Section Route**

Toute l'année sur la route les mardis, jeudis et dimanches. La distance des circuits varie de 70 à 100 Km en fonction des saisons.

Un programme mensuel est établi et remis aux adhérents de cette section.

Rendez-vous, jeudi et dimanche, place de la mairie d'Erdeven.

Horaires : voir le programme du circuit.

- **Section VTT**

Toute l'année quand les conditions climatiques le permettent.

Tous les dimanches et un jour dans la semaine selon la demande.

Prendre contact auprès du responsable VTT.

Sorties extérieures :

Nous participons aux manifestations sportives organisées par les autres clubs de la région.

Chaque sortie externe est coordonnée par un responsable pour chaque section.

3. SECURITE

Le respect du code de la route est primordial et obligatoire.

Le port du casque est obligatoire.

Le club déclinera toute responsabilité en cas d'accident sur les blessures provoquées suite au non port du casque.

Le port d'un gilet de sécurité est obligatoire à partir du 1er octobre 2008 pour tout conducteur et passager d'un cycle circulant hors agglomération, de nuit (ou de jour lorsque la visibilité est insuffisante). Tout conducteur ou passager d'un cycle non-revêtu de ce gilet à compter de cette date sera passible d'une contravention de 2ème classe.

Notre maillot fait partie intégrante de l'image du club ainsi que la chasuble de sécurité au nom de notre club.

La santé est une priorité.

Il est demandé à tous les cyclistes d'effectuer régulièrement un bilan de santé avec électrocardiogramme et test d'effort.

Le certificat médical n'est pas exigé pour la pratique du vélo au sein du cyclo club.

Toute personne adhérente au cyclo club, ayant rempli et signé un bulletin d'adhésion annuel, certifie qu'elle est en bonne forme physique pour participer aux activités cyclistes.

4. CHARTE DU CLUB

La devise du club : "**on part ensemble, on rentre ensemble**"

- Ralentir si plusieurs personnes sont en difficulté, signe que l'allure moyenne est trop élevée.
- Attendre pour repartir ensemble lors d'un arrêt technique ou sanitaire.
- Maintenir un espace de sécurité avec le prédécesseur.
- Signaler les changements de direction et les arrêts.
- Dégager la chaussée lors des arrêts.
- Utiliser un vélo en bon état mécanique.
- Respecter la nature et son environnement.
- Rester courtois vis-à-vis des autres usagers.

5. PARTICIPATION AUX SORTIES EXTERIEURES

Section Balade

Pour les sorties extérieures groupées, le club prend en charge les frais de location d'un utilitaire pour le transport des vélos.

Section Route et VTT

Le club prend en charge le montant de l'inscription pour tout adhérent participant à une sortie extérieure inscrite au calendrier des sorties annuelles établies en début d'année par le bureau du cyclo club.

Cette prise en charge s'applique dans la limite de **5 sorties** sur l'année par adhérent.

Cette prise en charge s'effectue par un remboursement en fin d'année en fonction du cumul des sorties effectuées.

6. PARTICIPATION FINANCIERE « OBSEQUES »

Le club prend en charge l'achat d'une gerbe ou couronne (montant maximum de 100€) pour les obsèques d'un membre du club ou de sa famille désignée ci-dessous.

- adhérent,
- épouse ou compagne de l'adhérent,

Pour toute autre personne proche de l'adhérent, le club adresse un message de condoléances.

7. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

Le cyclo-club d'Erdeven décline toute responsabilité quant au non-respect des règles de sécurité et des mesures préventives de santé.

Être membre du Cyclo-Club Erdeven c'est adhérer à ces principes.